

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

L'ABSENCE DE TIMBRES À L'EFFIGIE DE LA REINE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Il y a quelques mois, lorsqu'on a émis le timbre à 36c., bien des citoyens ont été déçus de ne pas trouver de timbre à l'effigie de la reine. Cette lacune n'a toujours pas été comblée. Au nom de ces Canadiens, je demande au ministre s'il peut garantir à la Chambre qu'un tel timbre sera émis sous peu.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je peux le garantir à la Chambre. Apparemment, le fournisseur de ces timbres a éprouvé des problèmes de production. J'espérais qu'on était à préparer un timbre à mon effigie, mais ce n'est apparemment pas le cas.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: On m'informe que 15 millions de ces timbres devraient être offerts aux consommateurs canadiens le 1^{er} octobre prochain.

* * *

L'INDUSTRIE

L'USINE DE FIRESTONE À HAMILTON—LE SORT DE LA SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le problème avec un timbre en l'honneur du ministre, c'est que nous ne saurions exactement de quel côté le coller.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je voudrais poser au vice-premier ministre une question très directe. Étant donné que la société Firestone du Canada revient sur ses engagements envers 1 400 travailleurs et les Canadiens en général, en refusant de garantir les emplois de ces travailleurs pendant dix ans, le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi son gouvernement a négocié avec cette société un accord qui pourrait permettre à cette dernière de conserver tout l'argent si l'usine en question n'est pas vendue, et dans le cas contraire, de garder au moins l'intérêt sur une subvention de 13,5 millions de dollars versée par les contribuables canadiens? Peut-il nous expliquer de quelle sorte d'accord il s'agit en l'occurrence?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on a répondu à cette question en détail. Sauf erreur, certaines sommes sont placées en dépôt fiduciaire et les négociations pertinentes se poursuivent.

LE VERSEMENT DE L'INTÉRÊT SUR LES FONDS PLACÉS EN DÉPÔT FIDUCIAIRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir, et dans le cas contraire, l'ex-ministre qui a bâclé cette transaction aurait dû au moins lui préciser que l'argent placé en dépôt fiduciaire devait être mis de côté et que l'intérêt était censé être versé aux travailleurs si l'usine n'était pas vendue. Les règles du jeu ne sont plus les mêmes. La société Firestone déclare maintenant que si cette entreprise n'est pas vendue, c'est la maison mère établie à Akron, en Ohio, qui touchera l'intérêt, et non les travailleurs canadiens. Le vice-premier ministre pourrait-il donc me dire, étant donné que son prédécesseur a vraiment bâclé le travail en l'occurrence, s'il va personnellement demander au premier ministre de prendre cette question en main plutôt que de la laisser à ses sous-fifres qui ont saboté la question au départ?

M. Crosbie: On le voit venir avec ses gros sabots.

Mme Copps: En effet.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les négociations se poursuivent. La réponse demeure la même.

Mme Copps: Quelle est cette réponse?

M. Mazankowski: Je ne vois pas pourquoi le gouvernement devrait modifier sa position, du seul fait que la députée prétend que cela s'impose. Si nous avions suivi ses recommandations dans bien des cas, nous tomberions dans l'oubli, à l'instar de son chef.

* * *

● (1500)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX—LE PROCESSUS DE CONSULTATION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Sait-il qu'au moins une douzaine de régions rurales du Canada ont reçu un avis de 90 jours pour les avertir d'un changement dans leur service postal? Ce qui caractérise tous ces avis, c'est qu'aucun ne parle de la possibilité de maintenir le bureau de poste actuel. Les seules possibilités mentionnées sont un service postal à commission bien réduit et un service de route rurale.

Le ministre le reconnaît-il? Pense-t-il vraiment consulter ces localités en leur enlevant toute possibilité de garder leur bureau de postes?